

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DGRI 57 - DPE Coopération décentralisée – Convention avec la municipalité de Brazzaville et le GRET pour le projet de structuration de la filière de pré-collecte des déchets ménagers à Brazzaville (Congo).

MM. Patrick KLUGMAN et Mao PENINO, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1, L.1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris, la Ville de Brazzaville et le Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques (GRET) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} commission et de M. Mao PENINO au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec la Ville de Brazzaville et le Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques (GRET) l'accord de partenariat, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le cas échéant, les recettes correspondantes seront constatées sur l'article 70878 « remboursement de frais par d'autres redevables », fonction VO48 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants.

Article 3 : Le cas échéant, la dépense correspondante sera imputée rubrique V048, Fonds 120, centre financier 07, chapitre 011 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO